

MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

ARRETE TEMPORAIRE DE CIRCULATION RUE FRANCOIS BACQUET

Arrêté de Police du 07 Février 2019

Le Marie de la Commune de GUESNAIN Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à assurer le bon ordre et la sécurité lors du rassemblement des élus, des sociétés locales, des associations et des membres du CCAS organisé le **mardi 19 mars 2019** à l'occasion de la commémoration du 19 Mars 1962, date anniversaire du « Cessez le feu » officiel de la guerre d'Algérie.

ARRETE

Article 1

Le rassemblement des élus, des sociétés locales, des associations et des membres du CCAS est prévu le mardi 19 mars 2019 à 18h00 rue François Bacquet (face au monument aux morts) pour un dépôt de gerbes à 18 Heures 15.

Article 2

La rue François Bacquet sera interdite à la circulation de 17h45 à 18h45.

Article 3

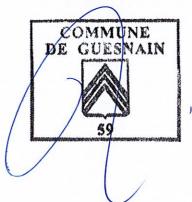
Des barrières seront mises en place par les services techniques de la commune aux endroits suivants :

- Rue François Bacquet au croisement de la rue Jean Jaurès
- Rue Francois Bacquet au niveau du rond point croisement de la rue Oscar Desmaretz et Francisco Ferrer.

Article 4

Madame la Directrice Générale des Services Monsieur le Responsable des services techniques Madame le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI

Monsieur le Commissaire de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.



Fait à GUESNAIN, Le 07 Février 2019

Le Maire, Maryline Lucas